## Projet d'extension du Cimetière de Blancpignon sur la forêt du Pignada : Observations

La déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour l'extension du cimetière de Blancpignon implique la suppression de 1,7 hectares de forêt classée en EBC, forêt déjà fort impactée par l'incendie de 2020, ainsi que la modification de l'emprise du Périmètre de Protection Rapprochée du champ captant de la Barre.

Ce projet soulève plusieurs remarques :

## - Concernant le choix du site et la superficie retenue

S'il est légitime et nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil des cimetières pour faire face à l'augmentation de la mortalité sur la commune, à la saturation de ses sites d'inhumation existants et respecter le cadre réglementaire, le choix du site et la superficie envisagée posent question.

Dans la notice de présentation, sur les 10 sites proposés certains ont été écartés en raison de leur non maîtrise foncière et de la proximité d'habitations. Or le projet présenté va se développer en 3 phases sur 30 ans. Dans cette hypothèse était-il judicieux de concentrer les 3 phases sur le même site, n'aurait-il pas été préférable de répartir la surface entre extension et création ce qui aurait permis de gérer dans le temps la maitrise foncière pour une partie de la surface. La proximité d'habitations est-elle vraiment un facteur d'exclusion, n'est-il pas préférable pour un habitant de voir s'implanter à proximité de chez lui, un cimetière paysager « lieu de paix et tranquillité » plutôt que de nouvelles constructions. Par ailleurs, la distance à respecter de 35 m vis-à-vis des habitations ne semble pas si contraignante et pourrait ne pas s'appliquer lorsque les constructions sont desservies par un réseau d'eau potable ce qui est le cas sur Anglet.

Dans la notice de présentation, il est indiqué que la surface d'aménagement retenue de 17 595 m², permet (cf. page 13) « d'envisager une période d'environ 30 ans voire plus si nos modes d'inhumation évoluent dans les années à venir (augmentation des crémations notamment, changement des exigences concernant le type de sépulture choisie par les familles, etc...). » Dans cette hypothèse, pourquoi partir alors sur une surface si importante et la concentrer sur un seul site en déboisant 1,7 hectares avec ses conséquences sur l'environnement et la biodiversité, alors que le projet sera phasé et les besoins en surface seront probablement différents et moindres avec le développement de la crémation et d'alternatives à l'inhumation dans les 10 ans à venir ?

## - Concernant les incidences du projet sur le captage

L'hydrogéologue agrée C Armand a émis dans son rapport un avis favorable assortis de plusieurs prescriptions :

- -sur les travaux de remblaiement « après réalisation des terrassements du projet d'agrandissement, réalisation d'un suivi au pas de temps mensuel du niveau de la nappe sur une période d'un demi cycle hydrogéologique (6 mois de début décembre à fin mai) centrée sur la période de hautes eaux (en principe février) dans les piézomètres PZ4 et PZ3. Le but est de confirmer après terrassement de la plateforme définitive du projet une épaisseur non saturée d'au moins 3m au-dessus de la nappe en toute saison.et le suivi des pollutions »
- de vérifications de l'absence de produits de conservation dans les forages pour s'assurer de l'absence de risque pour les captages d'eau potable de La Barre (cf. page 25)

Dans ses conclusions p26, il indique que « Les risques de pollution liés au projet d'extension du cimetière d'ANGLET apparaissent limités » mais ceux-ci existent, qu'en sera -t-il avec l'évolution climatique, la multiplication des périodes de très fortes intensité pluvieuse, et /ou dans l'hypothèse d'une remonté de nappe, les risques de pollution de l'eau ne seront-ils pas accrus ? Malheureusement, l'étude n'apporte pas de réponse à cette question, ces évolutions n'étant pas prises en compte dans l'analyse des risques.

## Concernant le projet d'aménagement envisagé pour l'extension

A l'heure où de nombreuses communes (Niort, Rennes, Lille...) commencent à aménager des cimetières « naturels et écologiques » le projet présenté apparait d'un autre temps, il poursuit la trame quadrillée des alignements de caveaux issus d'une conception des années 1930/70, en ne préservant aucun arbre et ménageant bien peu de place pour de nouvelles plantations.

Des voies en enrobé, des allées avec revêtement perméable, quelques arbres et plates-bandes forment l'aménagement « semi-paysager » proposé.

En conclusion, il est regrettable que ce projet n'intègre pas les évolutions en cours et à venir :

- Du climat : augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, tempêtes, pluies diluviennes) avec la nécessité de préserver les ilots de fraicheurs existants en l'occurrence la forêt du Pignada, de privilégier des aménagements naturels, de limiter l'artificialisation des sols et de préserver la ressource en eau
- Des pratiques funéraires: augmentation des crémations au détriment des inhumations, émergence d'autres formes d'inhumations (murs avec enfeus, moins consommateurs d'espace et permettant de mieux gérer les pollutions), ou d'alternatives à la crémation comme cela se pratique déjà dans d'autres pays.

Aussi, il serait nécessaire de revoir et recalibrer ce projet. Pourquoi ne pas limiter l'extension du cimetière de Blancpignon à la superficie strictement nécessaire pour couvrir les besoins des 10ans à venir en composant un vrai projet paysager, naturaliste et moins consommateur d'espace ? Ceci permettrait de répondre à l'urgence et de laisser du temps pour trouver et maitriser d'autres sites (sur Sutar, de nombreux terrains sont classées en zone IIAU) et aménager un cimetière prenant en compte les évolutions des pratiques funéraires et répondant aux enjeux écologiques actuels et à venir.

Marie Corrales habitante d'Anglet et adhérente Anglet Patrimoine